



Champagne **Editions**

Avis de constitution - Modification de statuts - Dissolution - Avis de tra
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Cha
- Convocation assemblée générale - Avis de constitution
- Dissolution - Avis de transformation - Avis de modification
Location gérance - Changement de dénomination - Avis de trans
constitution - Modification de statut - Avis de trans
Changement de régime matrimonial - Location gérance - Chan

2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 04 74 55

E-mail : legales@journaldeslegales.com

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : MA111489, N°10379
Nom du support : La Marne Agricole
Département : 51
Date de parution : 05/01/2024
Objet : Format 2 colonnes / Format 2 colonnes

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 11 Décembre 2023

P.O. le directeur,

Champagne Editions s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



-
AVIS AU PUBLIC
Modification n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MAILLY-CHAMPAGNE

Par arrêté n° CUGR-PTVCMR-2023-29 en date du 9 décembre 2023, la Communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Mailly-Champagne.
L'enquête publique se déroulera pour une durée de 32 jours :

DU MARDI 2 JANVIER 2024 à 09h30
AU VENDREDI 2 FÉVRIER À 16H00

Le projet de modification n°1 a pour objectifs:
- de permettre la réalisation d'un projet de construction de bâtiment viticole en zone agricole,
- d'adapter le règlement écrit et graphique du plan local d'urbanisme pour tenir compte de ces évolutions,

Monsieur François SCHUESTER, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront tenus à la disposition du public en mairie de Mailly-Champagne pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h30 sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique en mairie de MAILLY-CHAMPAGNE, 1 place Jean Moët 51500, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur François SCHUESTER, commissaire enquêteur, Communauté urbaine du Grand Reims, Pôle de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de MAILLY-CHAMPAGNE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mardi 2 janvier 2024 de 10h00 à 12h00
- Samedi 20 janvier 2024 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 2 février 2024 de 14h00 à 16h00

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, en mairie de MAILLY-CHAMPAGNE, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.
La présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

